



Vol d'autobiographie

Par **Paul-no**, le **15/09/2021** à **12:47**

Bonjour,

Pour faire simple je suis séparé avec mon ex compagne depuis 2 ans et elle est partie habiter, depuis fin juillet de cette année à 500 km de mon domicile, avec notre fils de 4 ans. J'ai donc saisi le juge en urgence et elle me menace de lui présenter un document numérique que j'avais commencé à écrire (mais jamais terminé) quand non étions ensemble, un sorte d'auto biographie, que je comptais donner à nos enfants à leur majorité (et que donc je ne leur ai jamais transmis à eux, ni même à elle). Ce document est donc volé, et j'aimerais savoir dans quel mesure il est possible de porter plainte pour vol, ou en tout cas pour s'assurer qu'elle n'ai pas la possibilité de le présenter comme pièce devant un juge ni même quiconque d'ailleurs. Pourriez vous me conseiller sur le sujet ?

En effet, même si le document ne traite que de mon adolescence, sorti du contexte, il peut véritablement nuire à mon image vis à vis du juge.

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **16/09/2021** à **10:44**

Bonjour

On sait qu'il n'y a pas vol entre époux, mais les concubins sont juridiquement considérés comme des tiers.

Une plainte peut effectivement être déposé de l'un des concubins contre l'autre. Je ne m'engage pas sur la suite qui pourrait être donnée.

Par **P.M.**, le **16/09/2021** à **11:57**

Bonjour,

Resterait à prouver qu'il y a eu vol pour ne pas avoir en retour une plainte en dénonciation

calomnieuse...

Par **Louxor_91**, le **16/09/2021** à **12:07**

Bonjour,

de plus je ne vois pas trop ce qu'un juge ferait de ce récit dans votre cas ? M'est avis que c'est plus une diffusion public qui vous gênerait ?